

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 473APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025 - BUDGET
ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Mme la Maire présente la note de synthèse relative au budget primitif 2025 du budget annexe « énergies renouvelables » (en annexe). Elle rappelle que cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur sa proposition lors du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2024,
après examen des différents comptes budgétaires,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 chapitre par chapitre se présentant comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
- Propositions réelles :	138 571,03 €	0,00 €
- Opérations d'ordre :	4 500,00 €	85 530,65 €
- Excédent d'investissement reporté :	<u>0,00 €</u>	<u>57 540,38 €</u>
Total des propositions nouvelles votées :	143 071,03 €	143 071,03 €
- Reports :	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :	143 071,03 €	143 071,03 €

Section de fonctionnement

- Propositions réelles :	66 427,34 €	115 000,00 €
- Opérations d'ordre :	85 530,65 €	4 500,00 €
- Excédent d'exploitation reporté :	<u>0,00 €</u>	<u>32 457,99 €</u>
TOTAL GENERAL :	151 957,99 €	151 957,99 €



- DECIDE de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 au budget général 2025, à savoir 30 000 €.
- DECIDE la réalisation au cours de l'année 2025 des travaux d'équipement et des acquisitions de matériel figurant à la section d'investissement.
- DECIDE l'attribution des travaux, selon le cas,
 - par marché négocié,
 - sur appel d'offres,
 - par mise en concurrence simplifiée.
- AUTORISE d'ores et déjà Madame la Maire à signer au nom de la Ville les conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire,

Noëllie HESTIN